

# Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 30 janvier 2021 - 35

Affaire n° 25 - 20210130 Autorisation de recrutement d'un vacataire dans le cadre du projet « Parc du Volcan »

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Conseil Municipal, Considérant que dans le cadre de son projet « Parc du Volcan », la Commune du Tampon souhaite mettre en œuvre des équipements de loisirs innovants et attractifs afin de dynamiser l'activité économique et touristique des hauts, Considérant que pour mener à bien ce projet, la Commune entend recourir à un vacataire expérimenté en la matière pour l'accompagner et la conseiller dans cette démarche, Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes, soient réunies :  
- recrutement pour exécuter un acte déterminé ; - recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité ou de l'établissement public.

Le recrutement ne doit pas correspondre à un besoin permanent ;  
- rémunération attachée à l'acte, Considérant qu'un vacataire n'est pas soumis aux dispositions réglementaires relatives aux agents contractuels de droit public prévues par le décret n°88-145 du 15 février 1988,  
Considérant que pour répondre au besoin précité, le vacataire effectuera un nombre maximal de 8 vacations par mois (de mars 2021 à février 2022) ; la rémunération de chaque vacation sera forfaitairement fixée à 300 €/jour net (montant obtenu après déduction des cotisations de droit commun et contributions du régime général (sauf CNFPT et CDG),  
Considérant que le versement de cette rémunération interviendra tous les mois, après attestation de service fait,  
Le Conseil Municipal, réuni le samedi 30 janvier 2021 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint, après en avoir débattu et délibéré approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés,  
Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix (représenté par Monique Bénard), Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine votant contre  
l'autorisation du recrutement d'un vacataire dans le cadre du projet « Parc du volcan », selon les modalités précitées.